

SÉANCE DU

7 JANVIER 2019

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 70

OBJET

**Election des adjoints de la
commune nouvelle**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 janvier 2019
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 8 janvier 2019
et qu'il est donc exécutoire.

Le 8 janvier 2019

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

L'an deux mille dix neuf, le 7 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 décembre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Madame ADAM, Monsieur AGNES, Madame AGUINET, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Monsieur AUDURIER, Madame AZRA, Monsieur BATTISTELLI, Madame BOUTIN, Monsieur CADOT, Monsieur CAMASSES, Madame CERIGHELLI, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Monsieur COUTANT, Madame DEBRAY, Madame de CIDRAC, Monsieur DEGEORGE, Madame de JACQUELOT, Monsieur de l'HERMUZIERE, Madame DILLARD, Madame DORET, Madame DUMONT, Madame GOMMIER, Madame GUYARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Monsieur JOLY, Monsieur JOUSSE, Monsieur LAZARD, Monsieur LEGUAY, Madame LESGOURGUES, Madame LESUEUR, Monsieur LEVEL, Monsieur LÉVÊQUE, Madame LIBESKIND, Madame MACE, Monsieur MERCIER, Madame MEUNIER, Monsieur MIGEON, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MORVAN, Madame NICOLAS, Madame OLIVIN, Monsieur OPHELE, Monsieur PAQUERIT, Monsieur PÉRICARD, Madame PERINETTI, Monsieur PETROVIC, Madame PEUGNET, Madame PEYRESAUBES, Madame PHILIPPE, Monsieur PRIOUX, Madame RHONE, Madame RICHARD, Monsieur RICOME, Madame ROULY, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur ROUXEL, Monsieur SOLIGNAC, Madame TÉA, Monsieur VENUS, Madame VERNET

Avaient donné procuration :

Madame BURGER à Monsieur LEVEL
Monsieur GOULET à Monsieur CADOT
Monsieur LÉTARD à Monsieur OPHELE
Monsieur MITAIS à Madame LESUEUR
Madame NASRI à Madame TÉA
Monsieur PAUL à Madame LESGOURGUES
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD

Secrétaire de séance :

Monsieur HAÏAT

N° DE DOSSIER : 19 A 03

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS DE LA COMMUNE NOUVELLE

RAPPORTEUR : Le Maire

Mesdames, Messieurs,

En application des articles L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal vient de fixer à 15 le nombre d'adjoints.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tout de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Par application de l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote est organisé à scrutin secret.

Les candidats s'étant fait connaître auprès du Maire, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au scrutin.

Les candidats déclarés étant :

Liste Union Pour Saint-Germain – Fourqueux :

- 1/ Madame Sylvie HABERT-DUPUIS
- 2/ Monsieur Maurice SOLIGNAC
- 3/ Madame Mary-Claude BOUTIN
- 4/ Madame Isabelle RICHARD
- 5/ Monsieur Gilbert AUDURIER
- 6/ Monsieur Benoît BATTISTELLI
- 7/ Madame Marillys MACÉ
- 8/ Madame Priscille PEUGNET
- 9/ Monsieur Nicolas ROUSSEAU
- 10/ Madame Kéa TÉA
- 11/ Monsieur Paul JOLY
- 12/ Madame Sophie NICOLAS
- 13/ Monsieur Bernard OPHELE
- 14/ Madame Élisabeth GUYARD
- 15/ Monsieur William PETROVIC



Les candidats s'étant faits connaître auprès du Président de séance, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au scrutin.

Les résultats du scrutin sont :

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 70

Nombre de bulletins blancs et nuls : 11

Nombre de suffrages valides exprimés : 59

La majorité absolue est fixée à : 30

Ont obtenu par ordre décroissant de voix :

- Liste Union Pour Saint-Germain – Fourqueux : 59 voix

La liste présentée par le groupe Union Pour Saint-Germain – Fourqueux ayant obtenu la majorité absolue des voix, sont élus les Adjoints au Maire de la commune nouvelle suivants :

1/ Madame Sylvie HABERT-DUPUIS

2/ Monsieur Maurice SOLIGNAC

3/ Madame Mary-Claude BOUTIN

4/ Madame Isabelle RICHARD

5/ Monsieur Gilbert AUDURIER

6/ Monsieur Benoît BATTISTELLI

7/ Madame Marillys MACÉ

8/ Madame Priscille PEUGNET

9/ Monsieur Nicolas ROUSSEAU

10/ Madame Kéa TÉA

11/ Monsieur Paul JOLY

12/ Madame Sophie NICOLAS

13/ Monsieur Bernard OPHELE

14/ Madame Élisabeth GUYARD

15/ Monsieur William PETROVIC

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.